



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	5	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 29 mars 2018

**OBJET : 02-2 - MUSEE PEYNET
ET DU DESSIN HUMORISTIQUE -
EXPOSITION « SERRE, DESSINS ET
GRAVURES » - MISE EN DEPOT-VENTE
DE REPRODUCTIONS NUMEROTEES
DE CLAUDE SERRE - CONVENTION
DE DEPÔT AVEC TOM SERRE -
AUTORISATION DE SIGNATURE ✓**

Le jeudi 29 mars 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/18, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à M. Patrice COLOMB
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

8418

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 05 AVR. 2018

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 06 AVR. 2018

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - EXPOSITION « SERRE, DESSINS ET GRAVURES » - MISE EN DEPOT-VENTE DE REPRODUCTIONS NUMEROTEES DE CLAUDE SERRE - CONVENTION DE DEPÔT AVEC TOM SERRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le musée Peynet et du Dessin humoristique présente, du 1^{er} juin au 3 novembre 2018, l'exposition « SERRE, dessins et gravures ».

A cette occasion, outre trois albums proposés à la vente, six reproductions de ses œuvres – présentées durant l'exposition – seront proposées en dépôt-vente, avec un tirage de 50 exemplaires pour chaque sujet. Ces tirages sont présentés sous passe-partout et numérotés.

Une convention est établie entre la Commune et Tom Serre, représentant des ayant droits, afin de fixer les modalités de ce dépôt-vente qui prendra fin le 18 novembre 2018.

Produits	Quantité exemplaires	Prix de vente unitaire	Recette unitaire pour le prestataire	Recette unitaire pour la commune
<i>Le masseur</i>	50	40,00 €	28,00 €	12,00 €
<i>Adam et Eve</i>	50	40,00 €	28,00 €	12,00 €
<i>La magie</i>	50	40,00 €	28,00 €	12,00 €
<i>Football préhistorique</i>	50	40,00 €	28,00 €	12,00 €
<i>La mare</i>	50	40,00 €	28,00 €	12,00 €
<i>Le vélo d'appartement</i>	50	40,00 €	28,00 €	12,00 €

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **APPROUVE** les modalités de ventes en régie ci-dessus énoncées et les modalités de partage des recettes générées par la vente de ces articles ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Tom Serre, représentant des ayant droits, relative au dépôt-vente des articles ci-dessus, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.02-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - EXPOSITION " SERRE, DESSINS ET GRAVURES " - MISE EN DEPOT-VENTE DE REPRODUCTIONS NUMEROTEES DE CLAUDE SERRE - CONVENTION DE DEPÔT AVEC TOM SERRE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 06/04/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 06/04/2018

Numéro de l'acte : DCM811-18 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20180329-DCM811-18-DE

Date de décision : 29/03/2018

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture